

# CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014-2020

*La Commission européenne délivre la présente Charte à :*

**EMLYON BUSINESS SCHOOL**

## **L'établissement s'engage à respecter les principes fondamentaux mentionnés ci-après :**

- + Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.
- + Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).
- + N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

L'établissement s'engage également à :

### **- Lors de la participation à des actions de mobilité -**

#### **Avant la mobilité**

- + Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties prenantes et ainsi permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- + Mettre en oeuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.
- + S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.
- + S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- + Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

#### **Pendant la mobilité**

- + Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.
- + Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.
- + Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.
- + Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

## **Après la mobilité**

- + Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.
- + Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.
- + Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.
- + S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

### **- Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale -**

- + Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.
- + Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.
- + Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

### **- A des fins de visibilité -**

- + Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.
- + Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

*Au nom de l'établissement, je reconnais que l'application de la charte sera contrôlée et que la violation de tout principe ou engagement précité peut entraîner son retrait par la Commission européenne.*

*-signé-*

Bernard BELLETANTE  
Représentant légal  
F LYON23

**D****Déclaration en matière de stratégie Erasmus*****D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus***

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'internationalisation des programmes a toujours représenté un axe fondamental des plans stratégiques d'EMLYON Business School au fil des années. La première étape de ce processus s'est matérialisée au travers des premiers accords Double Diplôme dès la fin des années 1970. Le développement systématique d'un réseau de partenaires pour garantir une mobilité plus large de nos étudiants a commencé à partir du milieu des années 80. Aujourd'hui, ce sont plus de 120 partenaires (dont 56 Erasmus) dans 38 pays et plus de 420 places (dont 249 Erasmus) qui sont disponibles pour des échanges semestriels. En parallèle, EMLYON a décidé d'ouvrir son propre campus en Asie afin de permettre aux étudiants le souhaitant de multiplier les expériences interculturelles. Notre objectif est de fournir une place pour chacun de nos étudiants inscrits dans le programme Grande Ecole (soit 650 places environ), en garantissant l'équilibre de l'offre entre les différentes destinations; et en assurant la qualité académique de ces échanges. La Déclaration de Bologne représente un avantage réel pour le déploiement de cette mobilité, grâce à une meilleure comparabilité des différents programmes. Nous privilégions, dans le choix de nos partenaires, les institutions dont la qualité académique est reconnue au niveau national ou international. A ce jour, un nombre croissant de nos étudiants du programme Grande Ecole réalise un parcours d'apprentissage qui les amène à acquérir une expérience éducative sur trois continents.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

EMLYON a par ailleurs choisi de développer en 2007 avec deux autres institutions européennes (Aston Business School – UK, et Ludwig Maximilian Universität, Germany) un programme en deux ans « European Master in Management », visant à construire des profils européens intégrés. Ce programme induit une forte mobilité des professeurs des trois institutions qui interviendront dans les enseignements de la 1ère année localisés dans un seul établissement (EMLYON Business School), et une mobilité importante des étudiants qui rejoindront l'une des trois institutions en fonction de la spécialisation retenue pour les cours de la 2ème année, et en fonction du superviseur identifié pour leur Master Dissertation. Lors de l'année académique 2012-2013, les étudiants de ce programmes étaient au nombre de 98.

D'autres programmes de ce type ont été développés lors de ces dernières : « Global Entrepreneurship Programme » avec Krannert School of Management – Purdue University (USA) et School of Management – Zhejiang University, « MSc in Luxury Management & Marketing » et « MSc in Sports and Outdoor Industry Management » qui se déroulent sur les campus Europe et Asie d'EMLYON. Des futurs programmes de ce type sont en cours de développement.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur\*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

La mobilité internationale présente un caractère obligatoire pour nos étudiants qui doivent justifier d'une mobilité soit par un échange académique, soit au travers d'un stage. Des aides financières, peuvent venir compléter les bourses Erasmus afin de permettre à tout étudiant, quelle que soit sa situation financière de s'engager dans une mobilité académique. L'égalité hommes/femmes est totalement garantie dans nos programmes tant en ce qui concerne les étudiants régulièrement inscrits que les étudiants en mobilité. L'accueil d'étudiants handicapés est permise par la disposition de nos locaux et les accès spécifiques (accès par ascenseurs aux salles de cours..), un projet est conduit pour renforcer ces accès, et ce quelle que soit la nature des handicaps. EMLYON est ainsi fortement engagée dans le processus d'ouverture sociale, avec la mise en œuvre du projet Trait d'Union Multi-campus Multi-quartiers (TUMM).

Les stages sont partie intégrante du cursus dans le programme Grande Ecole. Le développement de compétences et la construction d'employabilité passent par une logique d'alternance entre apprentissage académique et mise en œuvre dans le cadre de stage. Les stages offerts dans le programme présentent tous un caractère professionnalisant. Les relations partenariales que nous développons avec de nombreuses entreprises françaises et internationales nous permettent de bénéficier de près de 7 000 offres de stage par an. La présence régulière sur le campus d'entreprises présentant leur activité et les opportunités de stages renforce l'accès à ces périodes professionnalisantes pour nos étudiants. 5 à 6 rencontres hebdomadaires, des tables rondes métiers ainsi qu'un forum annuel regroupant plus de 100 entreprises permettent aux étudiants de mieux définir leur projet professionnel et d'identifier les stages en cohérence avec celui-ci. Toutes ces manifestations sont ouvertes aux étudiants internationaux en échange. La plupart de ces stages sont proposés sur une durée de 6 mois offrant une véritable immersion professionnelle. Un professeur suiveur est affecté pour chaque stage, point de contact en cas de question technique ou méthodologique. Une équipe de 3 personnes gère le bon déroulement de ces stages : cohérence du stage avec le projet de l'étudiant, suivi de la relation avec l'entreprise, gestion des éventuels problèmes...Les stages réalisés en France sont régies par des conventions de stage. L'évaluation du stage est réalisée par le responsable du stage dans l'entreprise, les critères d'évaluation étant quant à eux définis par l'Ecole. Des interactions entre le responsable dans l'entreprise et l'Ecole permettent de garantir le meilleur apprentissage pour les étudiants. Ces stages sont accessibles aux étudiants provenant des universités partenaires, si l'établissement d'origine a bien informé de cette logique d'alternance requise en présentant la candidature de l'étudiant.

\* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)